

[...] n'oublions pas que c'est la population de Grande-Bretagne et d'Europe qui a fourni la main-d'œuvre immigrante pour coloniser le Canada à ses débuts, tout comme la population asiatique a été forcée de travailler parfois au point d'en mourir pour terminer le segment du chemin de fer transcontinental traversant les Rocheuses. C'est la population irlandaise qui a construit les routes des villes d'Amérique du Nord au début du siècle et c'est la population italienne qui a érigé les immeubles.

Une voix: Mes ancêtres.

M. Lewis: Vous avez raison. Mon collègue de Brantford dit que ce sont ses ancêtres. Je dis que ce sont mes ancêtres parce que je suis le premier Lewis né dans ce pays. Les gens oublient trop facilement, quand on parle d'immigration, que ce sont des Anglais pauvres qui ont colonisé le Canada, qui l'ont peuplé, qui l'ont édifié. Ils oublient que ce sont des Irlandais et des Italiens pauvres. Ils sont tous venus, se sont taillé un grand avenir pour eux et leurs enfants. Ils ont édifié ce pays.

Nous ne voulons pas arrêter cela. Nous voulons, au contraire, l'encourager. Nous voulons augmenter les niveaux d'immigration et construire ce pays. Cependant, nous sommes déterminés à empêcher les tricheurs d'abuser de notre système et les profiteurs de tromper les Canadiens.

Je partage les préoccupations de mes collègues. Je crois que lorsque ce projet de loi sera renvoyé à un comité, nous aurons amplement le temps de l'étudier et de nous assurer que ses dispositions sont justes, mais que la société canadienne est protégée, non pas contre les personnes qui veulent venir ici animées des meilleures intentions, mais contre les gens dont le premier geste en arrivant au Canada consiste à essayer d'abuser du système.

Le projet de loi devrait rendre les abus plus difficiles et il fera du Canada un pays reconnu pour son ouverture aux immigrants, mais intraitable pour les tricheurs.

M. Allmand: Monsieur le Président, je suis heureux que le solliciteur général soit ici car il pourra peut-être expliquer un article du projet de loi que je ne parviens pas à comprendre. Il s'agit d'un article sur la détention.

Actuellement, un agent du ministère de l'Immigration peut ordonner la détention d'un immigrant ou d'un réfugié potentiel, pas parce que cette personne est accusée d'un délit, mais parce que l'agent a de bonnes raisons de croire que cette personne est susceptible de ne pas se

Initiatives ministérielles

présenter à une audition dont la date a été fixée dans un délai de quelques semaines. Les agents peuvent ordonner la détention s'ils croient que la personne peut ne pas se présenter à l'audition ou s'ils ont des raisons de croire qu'elle constitue une menace pour la sécurité publique.

Je parle de personnes contre qui aucune accusation n'a été portée. Si c'était le cas, elles se retrouveraient devant un tribunal ou dans un établissement carcéral, mais elles sont détenues dans des centres de détention pour immigrants.

En vertu de la loi actuelle, dès qu'un agent décide qu'une personne doit être placée dans un centre de détention, sa décision est examinée dans les 48 heures puis, tous les sept jours par la suite.

Comme la plupart de ces immigrants ne parlent ni anglais ni français, nombre d'entre eux ont beaucoup de mal à se préparer pour la première révision, qui a lieu après 48 heures de détention, mais ils sont généralement prêts pour la révision hebdomadaire et ils sont généralement remis en liberté à ce moment-là parce qu'il est alors établi qu'ils ne cherchent pas vraiment à fuir le pays ni à se soustraire à l'enquête et qu'ils ne constituent pas réellement une menace pour la sécurité publique.

Dans ce projet de loi, le gouvernement propose de prolonger cette période de sept jours à trente jours, soit plus de quatre fois le délai prévu à l'heure actuelle pour la révision du cas. Je ne comprends tout simplement pas. C'est dire que, conformément à l'usage ou à la tradition actuelle, la plupart de ces gens devront passer au moins 30 jours dans un établissement de détention avant d'obtenir leur libération.

Je voudrais que le ministre me dise, lui qui s'occupe de l'application de la loi en tant que solliciteur général, pourquoi la période de révision, qui est hebdomadaire en vertu de la loi en vigueur, doit être quadruplée et devenir une période de révision à tous les 30 jours chaque fois. Il me semble que c'est non seulement inéquitable et injuste envers l'immigrant qui est mis sous garde, mais que cela va décupler les dépenses.

Nous avons un de ces établissements de détention dans ma circonscription, et il va falloir qu'il soit trois ou quatre fois plus grand si nous voulons y détenir ces gens 30 jours à la fois.

Lui qui appuie le projet de loi, peut-il me dire pourquoi il faut porter la durée de la période de détention de 7